



Charte documentaire de la Bibliothèque Universitaire de recherche Saint Charles

La Bibliothèque universitaire Saint Charles est une bibliothèque de recherche en Lettres, Langues, Sciences humaines et Arts (LLSHSA), intégrée au Service Commun de la Documentation (SCD) de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3. Elle fait partie du réseau des BU de Montpellier.

Ses collections ont été originellement constituées par la mise en commun de fonds de plusieurs centres de recherche de l'Université Montpellier 3, aujourd'hui implantés sur le site Saint Charles.

La bibliothèque assure la gestion mutualisée de ces fonds (signalement dans le catalogue, classement, conservation, enrichissement et communication aux lecteurs) dans les locaux et avec les moyens qui lui ont été alloués à cette fin.

Politique d'acquisition

La politique d'acquisition de la BU Saint Charles s'inscrit dans une double logique d'utilisation raisonnée des crédits et de complémentarité avec l'offre documentaire de la BU Raimon Llull située sur le campus de la route de Mende.

1. Acquisitions à titre onéreux

La Bibliothèque Saint Charles achète la documentation à l'usage des chercheurs des laboratoires **installés sur le site Saint-Charles**. Cette documentation est prioritairement de niveau recherche. Le choix des livres à acquérir peut résulter de recommandations des enseignants-chercheurs ou de sélections par les bibliothécaires.

L'ensemble des acquisitions répond aux critères suivants :

- a. Afin d'employer au mieux les crédits, **tout achat en double est proscrit**, que ce soit entre les différents fonds de laboratoires, entre la BU Saint-Charles et une autre BU du réseau montpelliérain, ou entre la documentation électronique et la documentation papier. Ainsi :
 - **L'acquisition d'un ouvrage déjà présent sur le site Saint-Charles est exclue**, et ce quel que soit le fonds dans lequel il figure.
 - **L'acquisition d'un ouvrage déjà présent dans une autre BU du réseau montpelliérain, est exclue**, exception faite des ouvrages usuels et des fondamentaux de la discipline (sources primaires, textes fondateurs...).
 - **L'acquisition d'un ouvrage papier déjà présent sous forme électronique, ou d'un ouvrage électronique déjà présent sous forme papier, est exclue.**
 - **Les ouvrages sont achetés en un seul exemplaire**, y compris des « manuels » destinés à l'usage des Masters.
- b. L'ouvrage à acquérir doit répondre aux objectifs de la bibliothèque en termes de niveau et de desserte géographique, et ce afin de servir au mieux ses publics prioritaires. Ainsi :
 - L'acquisition d'ouvrages de **niveau Licence est exclue**
 - L'acquisition d'ouvrages de niveau recherche, pour des laboratoires n'étant pas localisés à Saint Charles, est exclue. La BU Raimon Llull a vocation à couvrir les besoins documentaires de ces derniers.
- c. Cas particulier des ouvrages en plusieurs volumes : dans l'hypothèse où une demande d'acquisition porterait sur un seul volume d'un ensemble déjà présent à la BU Raimon Llull, il sera décidé au cas par cas, soit d'acquérir le volume manquant pour compléter la collection de la BU Raimon Llull, soit d'intégrer les volumes de la BU Raimon Llull aux collections de Saint Charles (voir *infra* : transferts).

Les demandes d'acquisition adressées à la BU Saint Charles qui ne répondent pas aux critères susmentionnés sont redirigées vers la BU Raimon Llull.

2. Dons

La bibliothèque Saint-Charles se réserve le droit d'accepter ou de refuser un don au regard de l'intérêt des ouvrages proposés.

a. Conditions d'acceptation

A des fins d'évaluation, il est souhaitable d'établir une **liste** des ouvrages proposés en don. Si le donateur ne le souhaite pas ou ne le peut pas, la bibliothèque pourra sélectionner chez le donateur les ouvrages ayant vocation à intégrer les collections.

La sélection sera réalisée selon les critères applicables aux acquisitions payantes (voir. supra). L'état de conservation des ouvrages (pages manquantes, déchirures ou tâches, annotations ou surlignage...) sera également un critère de choix.

Cas particulier des thèses et HDR imprimées : seul l'établissement de soutenance est habilité à diffuser les thèses et HDR, le dépôt par l'auteur lui-même garantissant qu'il s'agit bien de la version définitive et respectant la législation en vigueur. Les thèses et HDR remises aux membres du jury lors des soutenances ne répondent pas à ces conditions de dépôt, et ne pourront par conséquent pas être intégrées aux fonds de laBU St-Charles.

b. Gestion du don

Les dons sont intégrés aux collections. A ce titre, les ouvrages reçus en don bénéficient du système de classement employé habituellement par la bibliothèque, et sont soumis à la même gestion que l'ensemble des fonds, notamment en matière de signalement, de reliure et de conservation.

c. Convention particulière

Dans le cas d'un don d'une valeur scientifique exceptionnelle, une convention peut être établie entre le donateur et la bibliothèque, afin de définir les conditions particulières de signalement ou de conservation du fonds.

3. Transferts de collections

Afin que les collections de la BU Saint-Charles répondent au mieux aux besoins de la communauté des chercheurs de Saint-Charles, il est envisageable de mettre à disposition à la BU Saint Charles des ouvrages de la BU Raimon Llull — et réciproquement — afin d'améliorer la pertinence des fonds au regard des besoins.

Un tel transfert fera l'objet d'une concertation entre enseignants-chercheurs et bibliothécaires de telle sorte qu'il réponde à un objectif de cohérence des fonds et ne **prive en aucun cas un usager de la BU Raimon Llull**— et notamment les lecteurs n'ayant pas accès à Saint Charles.

Politique de conservation :

La bibliothèque Saint-Charles n'est pas une bibliothèque patrimoniale qui aurait vocation à tout conserver.

En ce sens, elle se laisse le droit, pour garantir l'adéquation de ses fonds avec ses objectifs de soutien à la recherche, de mettre en place des protocoles réguliers de « désherbage », qui tiendront compte de l'état matériel de l'ouvrage, des axes de recherche des laboratoires et des besoins des chercheurs.

Ces dés herbages se feront en étroite collaboration avec les laboratoires de recherche.

Conditions d'accès aux collections

L'essentiel des collections est implanté en libre accès et est empruntable pour les usagers régulièrement inscrits dans une BU de Montpellier et habilités à accéder aux locaux de la bibliothèque Saint Charles.

Exceptions :

Les nouveaux ouvrages achetés à la demande des enseignants-chercheurs de Saint Charles peuvent

leur être réservés durant trois semaines avant leur mise en rayon.

Certains ouvrages peuvent être exclus du prêt en raison de leur fonction d'usuel ou de leur caractère fragile, ancien, rare ou précieux.

Les documents nécessitant une protection particulière (du fait de leur état physique, de leur rareté ou de leur coût) peuvent être placés en accès indirect (réserve) et communiqués aux lecteurs sous conditions.

Les documents n'ayant enregistré aucun prêt depuis 5 ans peuvent également être placés en accès indirect (réserve), afin de libérer de la place en libre-accès.